

EXPLANATORY NOTES

NOTES EXPLICATIVES

The federal authorities should ban all high-tar and high-nicotine content cigarettes from the Canadian market.

Les autorités fédérales devraient interdire la vente, sur le marché canadien, de toutes cigarettes à teneur élevée en goudron et en nicotine.

The purpose of this Bill is to enable the Governor in Council to establish by regulations the maximum content of tar and nicotine that any brand of cigarettes on the Canadian market may contain.

Ce bill a pour objet de permettre au gouverneur en conseil d'établir par règlements la teneur maximum en goudron et en nicotine que peut contenir chaque marque de cigarettes en vente sur le marché canadien.